



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE

MINISTÈRE CHARGÉ DES RELATIONS AVEC LE PARLEMENT

LE MINISTRE

CAB/PO/XB/0001

Paris, le 11 JAN. 2011

*elva* Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la proposition de loi n° 2773 relative à l'établissement d'un contrôle des armes à feu moderne, simplifié et préventif, et sur les préoccupations qu'elle soulève parmi les collectionneurs d'armes anciennes et de matériels historiques que vous représentez.

Soyez assuré que j'ai pris connaissance de vos préoccupations avec un intérêt tout particulier.

Cette proposition a été rédigée suite aux conclusions d'une mission d'information de la Commission des lois conduite par les auteurs du texte, qui ont mené de nombreuses auditions en vue de son élaboration. Les personnes auditionnées, dont vous faites partie, représentent un large panel des personnes intéressées par ces sujets : utilisateurs, armuriers, spécialistes des questions de sécurité, associations de victimes, représentants des forces de l'ordre, ministères concernés. J'ajoute que la mission a effectué une comparaison des législations en vigueur dans de nombreux pays, et a même effectué un déplacement au Canada dans ce cadre.

A ce jour, la présente proposition n'a pas été mise à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale, où le texte a été déposé le 30 juillet 2010.

Je transmets donc votre correspondance à Monsieur Brice Hortefeux, Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration, en la soumettant à sa bienveillante attention.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments distingués.

*elva* Monsieur le

  
Patrick OLLIER

Monsieur Jean-Jacques BUIGNE  
Président de l'Union Française des  
amateurs d'Armes  
BP 132  
38354 LA TOUR DU PIN CEDEX